

## Le document d'intentions pédagogiques Enseignement qualifiant

### Cadre

Porter à la connaissance des élèves, par un document succinct qui leur est remis en début d'année, les objectifs généraux et les critères de réussite de chaque cours est une démarche pédagogique qui permet à chaque élève de se situer et de savoir dès le départ de sa formation ce qu'on attend de lui. C'est aussi une façon de le préparer, dans la transparence, à une meilleure compréhension :

- du métier vers lequel le jeune s'engage,
- du parcours qu'il devra suivre,
- du niveau qu'il devra atteindre pour réussir.

Chaque enseignant distribue, en début d'année scolaire, un document d'intentions pédagogiques reprenant : l'intitulé exact, les objectifs du cours, les compétences et savoirs à acquérir ou à exercer, les moyens d'évaluation utilisés, les critères de réussite, l'organisation de la remédiation, le matériel nécessaire à chaque élève.

### Intérêts

#### ➤ Pour l'élève

- se situer vis-à-vis d'un métier,
- comprendre dès le départ ce qu'on attend de lui,
- appréhender les futures décisions du conseil de classe et du jury de qualification.

#### ➤ Pour l'équipe de professeurs

- expliciter le projet d'enseignement,
- formaliser la conformité des processus d'apprentissage et de certification,
- établir un contrat clair avec l'élève et sa famille,
- faciliter la coordination entre collègues de l'OBG<sup>1</sup>, de la FGQ<sup>2</sup> et de la FGC<sup>3</sup> afin de redonner du sens aux apprentissages.

---

<sup>1</sup> OBG : Option de Base Groupée (le métier en apprentissage)

<sup>2</sup> FGQ : Formation Générale Qualifiante (les cours de formation générale spécifiques à certains métiers (langue appliquée, sciences appliquées...))

<sup>3</sup> FGC : Formation Générale Commune (les cours qui n'ont pas de liens étroits avec l'apprentissage du métier, mais qui renforcent les connaissances générales)

- Pour l'école – la direction
  - améliorer la visibilité de l'action individuelle/collective des enseignants,
  - améliorer la cohérence des parcours de formation.

### Précautions

- Il est souhaitable que le DIP soit établi conjointement par les enseignants d'une même option et d'un même degré.
- Il doit être écrit dans un langage accessible à l'élève.
- Il doit être en conformité avec
  - le programme, le profil...
  - le règlement général des études de l'école.
- Ce document peut être utilisé par les familles dans le cadre d'un recours. Il est consulté par le service de l'inspection lors de l'évaluation du niveau des études.
- Le DIP n'est pas un règlement disciplinaire (comportement), mais vu son caractère contractuel, il est contraignant pour les élèves et les enseignants. La prudence s'impose quant à son contenu, non négociable, qui impose l'engagement de tous. Il est donc conseillé qu'il soit signé par tous (Direction, Enseignants, élèves, parents/tuteurs).

# Canevas pour construire un document d'intentions pédagogiques dans l'enseignement qualifiant

## Intitulé exact du cours/des cours/de l'OBG

Il s'agit du titre du programme de référence.

## Objectifs

Ces objectifs sont conformes aux prescrits du programme présentés dans l'introduction de celui-ci, généralement sous les intitulés « Compétence à maîtriser ». Il s'agit du descriptif du métier.

## Compétences et savoirs

Cette rubrique décrit les contenus de chaque épreuve au travers d'une planification sur le degré. Les programmes, les outils pédagogiques et les outils de la Commission des Outils d'évaluation inter-réseaux peuvent vous aider dans vos réflexions.

## Moyens d'évaluation

Il s'agit ici de décrire les supports et modes d'évaluations :

- **L'évaluation diagnostique** : L'évaluation diagnostique se situe au début de l'apprentissage; elle aide à définir le parcours d'apprentissage des élèves à partir de leur niveau de compréhension. Elle permet également de mettre en place un enseignement différencié afin d'aider les élèves à cheminer vers une meilleure compréhension des contenus d'apprentissage.
- **L'évaluation formative** est effectuée en cours d'apprentissage. Elle a pour but de permettre à l'élève d'identifier la nature des éventuelles difficultés qu'il rencontrerait ou d'apprécier la maîtrise qu'il possède d'une matière. Dans tous les cas, elle vise à lui indiquer les moyens de s'améliorer ou d'approfondir ses connaissances et aptitudes, de combler ses lacunes ou de corriger ses erreurs.
- **L'évaluation sommative** est effectuée à la fin d'une séquence d'apprentissage, qu'elle soit brève ou longue. Elle a pour but de vérifier la qualité des connaissances et compétences acquises par l'élève dans un domaine précis ou par rapport à un ensemble de matières. Elle fonde de manière déterminante le bilan final des acquis de l'élève et vérifie son cheminement par rapport à l'évaluation formative dont il a fait l'objet auparavant.
- **L'évaluation certificative** intervient dans la délivrance d'un certificat d'enseignement

## Critères de réussite

Grâce à quoi (éléments observables : épreuves, rapports de stage, schéma de passation, bulletin...) et comment (seuil de réussite attendu) le conseil de classe et le jury de qualification vont-ils décider de la réussite ou de l'échec de l'élève pour son passage de classe ou sa (ses) certification(s)?

Par exemple :

- Préciser le seuil de réussite attendu pour chaque épreuve sommative ou certificative,
- Préciser le seuil de réussite attendu pour l'ensemble du schéma de passation et pour l'ensemble des épreuves sommatives

## La remédiation

Cette rubrique présente les dispositifs en termes d'ajustement des stratégies d'apprentissage et les outils mis en place dans ou en dehors de la classe pour aider les élèves en difficulté. Les remédiations ne sont pas forcément des moments ajoutés à la formation, mais des actions mises en place, le plus rapidement possible, par l'enseignant et/ou ses collègues lorsque des lacunes ont été diagnostiquées. Il faut privilégier la différenciation (remédiation individualisée ou en groupes de besoins).

On peut également évoquer des dispositifs mis en place pour consolider voire dépasser les apprentissages

## La seconde chance ou la deuxième session

Quelles sont les conditions et modalités d'organisation éventuelles d'une épreuve de seconde chance suite à une épreuve sommative/certificative en échec ?

Quel est l'impact de cette épreuve de seconde chance sur la réussite des élèves ?

## Le matériel

Il s'agira, ici, de préciser le matériel et l'équipement dont doit disposer l'élève a minima

## Les lieux d'apprentissage et d'évaluation

Il est bon de rappeler que l'école n'est pas le seul lieu où peuvent s'exercer les apprentissages. Spécifiquement pour le qualifiant, l'entreprise peut être l'endroit où l'équipe éducative envisagera une évaluation à valeur certificative. Dès lors, des dispositions particulières seront à prévoir (ex. : Jury de qualification).